

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - FRAPP  
DU 20 NOVEMBRE 2008**

**Etaient présents :**

M. Michel DELMAS  
M. Eric WARLOUZET  
M. Gérard BIDAULT  
Mme Martine BONTEMPS  
M. Bernard CORLAY  
M. Alain COULLARÉ  
M. Raoul CUGNIERE  
M. Jean Paul DREVILLE  
M. Thierry FAGARD  
M. Bernard FLAMANT  
Mme Khristine FOYART  
M. Ludovic KOROLOFF  
M. Robert LAHAYE  
M. François MORENC  
Mme Anne Sophie MORIAU  
M. Dominique NAGY  
Mme Jeanine PICQUE  
M. Pierre RENAUD  
M. Ludovic SARRAZIN  
M. Franck STOKLOSA  
M. Bernard VANDENBERGHE

**Etaient excusés :**

M. Gabriel BRUCHET  
M. Bernard FRICKER  
M. Christian GRESSIER  
Mme Marie Laurence LOBIN  
M. Daniel MERCIER  
Mme Monique PLACET  
M. Didier WARMÉ

**Etaient absents :**

M. Francis ANTOINE  
M. Michel BABOEUF  
M. Michel COLLETTE  
M. Gilbert DAFLON  
M. Christian DE LUPPE  
M. Francis DUGROSPREZ  
M. Laurent GIRAUD  
M. Yves MACHU  
M. Christian MASSAUX  
M. Thierry NOLLET  
M. Jacques PERRAS  
M. Philippe POULAIN  
Mme Denise SCHROBILTGEN  
M. Michel VERPLAESTE

**Assistaient également :**

M. Benoît MOREL, chargé de mission Pays  
M. Christophe LAMY, DGS  
Mme Danièle DINGREVILLE, DGA

Monsieur Michel Delmas ouvre la séance et donne la parole à M. Morel.

M. Morel rappelle brièvement les critères de subvention du Conseil Régional, car déjà exposés lors de la dernière commission, et précise que ceux-ci connaîtront des modifications pour lesquelles des discussions sont encore en cours au Conseil Régional.

Lors d'une rencontre des Pays de Picardie, il a été d'ores et déjà annoncé que le Conseil Régional sera plus strict sur le respect de réalisation des opérations au cours de l'année annoncée lors de la programmation, au risque de voir le désengagement des crédits.

Jusqu'à ce soir, un travail a été fait sur le recensement et les coûts des projets. Après avoir débattu sur l'intérêt de ceux-ci, il faudra rencontrer la mission régionale pour déterminer les assiettes subventionnables.

Le coût moyen d'intervention sur chaque projet, estimé par le Conseil Régional est de 25 à 30 %. La part à charge de la commune doit être de 30 %, pour la CCPOH de 20 %. Pour 2009, 2010 et 2011, l'enveloppe annuelle, estimée actuellement pour la CCPOH, s'élève à 495 307,30 €. M. Lamy précise que nous ne sommes pas obligés de respecter la répartition par année.

M. Morel laisse la parole à M. Delmas pour la présentation des projets communaux.

M. Delmas informe auparavant de la liste des communes qui n'ont pas déposé de projets. Il demande confirmation auprès de M. Bidault pour la commune de Rieux, qui confirme que les objectifs régionaux sont toujours de plus en plus restreints et que les petites communes ont des projets qui ne rentrent plus dans ce cadre.

M. Delmas donne ensuite lecture des projets communaux. Les commentaires sont les suivants :

- Les Ageux : assiette subventionnable à établir
- Brenouille : assiette subventionnable non indiquée mais total du projet à priori
- Cinqueux : 436 000 € si regroupement avec Monceaux sinon 346 000 €
- Monceaux : assiette subventionnable = 30 000 €
- PSM : étude de définition d'un schéma d'équipements sportifs : M. Delmas précise que cette étude pourrait être envisagée à l'échelon intercommunal : à réfléchir
- autres dossiers de PSM : pas de commentaires
- Pontpoint : pas de commentaires
- Roberval : en attente d'un RDV avec le CAUE
- Sacy le Petit : dossier en cours avec Oise Habitat et EPFL.
- St Martin Longueau : étude + cantine
- Verneuil en Halatte : restauration du Manoir Salomon de Brosse : M. Lahaye précise qu'il s'agit d'une première tranche. Il faut prévoir une 2<sup>ème</sup> tranche dont le montant est estimé à 1 000 000 €

Projets intercommunaux :

- Requalification Moru Pontpoint : cette 3<sup>ème</sup> et dernière tranche est inscrite pour 2010. M. Perras souhaiterait inscrire celle-ci en 2009. Il est précisé que nous n'aurons pas de financement du Conseil Général en 2009
- Signalétique économique : concerne la zone Pont Brenouille
- Crèche : erreur dans le coût estimé. Il faut diminuer la somme de 300 000 € représentant le coût de la voirie. Coût du projet = 850 000 €. M. Delmas pense que le coût estimé est trop élevé, il faut revoir nos objectifs. M. Lamy précise qu'il a d'ores et déjà pris en compte la crèche familiale. M. Delmas demande à établir le projet pour une crèche pour 36 enfants avec possibilité d'ajouter un module.

Pas de commentaires pour les autres projets.

M. Bidault demande à ne pas oublier qu'il y a une mini requalification à prévoir sur la zone de Rieux.

M. Corlay demande à ce que la présentation des projets se fasse par axes comme la précédente programmation.

La création des cantines à l'échelon communal devra être discutée avec les services régionaux.

Il convient désormais de recenser les projets retenus et de retravailler les assiettes subventionnables.

M. Nagy reproche la façon de travailler de la CCPOH et plus précisément la présentation des dossiers avant que ceux-ci soient vus en interne. M. Delmas rappelle que chaque projet a fait l'objet d'un échange entre la commune et la chargée de mission du Pays ainsi qu'avec le vice-président concerné.

M. Morenc demande si tous les projets présentés ce soir sont sûrs d'être retenus ? M. Lamy répond par la négative.

Certains projets sont délicats : par exemple celui de Monceaux qui nécessite un RDV avec les services régionaux. Il est sollicité l'avis de la Commission par rapport à ce projet : avis favorable. Saint Martin Longueau : il faudra regarder si ce projet a un intérêt économique ; les créations de cantine pour une seule commune poseront problème ; requalification urbaine : financé seulement si le projet est concomitant avec une création de logements.

Il est proposé d'affiner tous les projets notamment les plus sensibles et de prendre RDV avec les services régionaux.

M. Nagy indique que le projet de Les Ageux est mûr et que celui-ci a été revu et agrandi devant les besoins de la CCPOH : périscolaire, CLSH....

Il est demandé qu'à la prochaine réunion les projets soient présentés sur Exel afin de pouvoir faire varier les pourcentages.

Prochaine réunion : le jeudi 29 janvier à 18 h 30. D'ici cette date, l'assiette subventionnable de chaque projet sera précisée (rendez vous entre Benoît Morel et la Municipalité concernée).

M. Morel précise qu'aucune dérogation ne sera accordée avant la signature de la programmation FRAPP. Pour le dossier urgent de la CCPOH concernant la création d'une crèche, un RDV avec le Conseil Régional devra être sollicité afin de pouvoir avancer rapidement.

Il précise que la CCPOH est la structure la plus avancée du Pays dans sa programmation FRAPP.

La séance est levée à 20 h.

**Le Vice-président,  
En charge de l'Aménagement du Territoire,  
Eric WARLOUZET**